

## Travailler en sécurité sanitaire !

MRB Pleyel, 19 mars 2020

L'encadrement local de l'atelier MRB Pleyel nous a réunis le 18/03/2020 pour nous expliquer la réorganisation du travail, afin de limiter la propagation du virus COVID-19.

Ce que nous propose la  
Direction de Pleyel



**Division des effectifs présents et prévus en  
2 équipes venant travailler un jour sur deux,  
pendant la durée du confinement.**

Il revient à la direction de l'entreprise de prendre les mesures d'exception dans ce « *temps de guerre sanitaire* ». Nous pensons que la forme d'organisation du travail qui est proposée n'est pas la plus adaptée vis-à-vis des recommandations sanitaires, notamment par rapport à la durée de vie du virus sur de multiples supports (cartons d'emballages, outillages, chiffons, pièces détachées...) et nous regrettons aussi que cette

### La CGT-MRB Pleyel propose

Nous pensons, que de travailler une semaine sur deux est plus adaptée par rapport aux recommandations sanitaires (notamment la durée de vie du virus sur les différents supports), grâce à la coupure entre deux équipes de 48h avec le weekend, limitant ainsi l'exposition à du matériel potentiellement contaminé, mais aussi, pour des raisons physiologiques et physiques du personnel par rapport au rythme de travail.

Defait, l'organisation du travail en équipes et en roulement ne doit pas concerner l'ensemble des agents de MRB, mais uniquement ceux en charge des activités indispensables. Le reste du personnel doit rester en confinement à domicile.

Cela concerne les opérateurs comme les agents d'encadrement. Seuls les agents dont l'activité est indispensable doivent être présent sur le site et avoir à disposition l'ensemble des EPI et des produits désinfectants indispensables à leur sécurité et à la santé de tous.

C'est dans ce cadre que nous demandons à la direction locale comme celle du département MRB de revoir

décision n'ait pas fait l'objet d'une concertation, ni avec les syndicats ni avec le personnel.

Nous pensons que cette organisation va affaiblir physiologiquement et physiquement le personnel, du fait de travailler un jour sur deux avec des prises de services avancées à 6h notamment pour l'équipe de jour; Et nous rendre potentiellement plus fragiles en cas de contamination face au virus.

De plus, dans les circonstances exceptionnelles actuelles, les opérations de maintenance doivent se limiter aux seules interventions touchant à la mise en sécurité des matériels mis à disposition de l'exploitation. Aucune activité de maintenance n'étant pas nécessaire dans ce seul but n'a vocation à être effectué. Toutes les visites, les opérations préventives, etc... doivent être reportées.

son projet d'organisation et de bien définir les seuls personnels devant être mobiliser pour les activités indispensables touchant à la sécurité des matériels.

**En cas contraire, nous inviterons chacun à prendre ses responsabilités car cette crise sanitaire historique que nous subissons ne doit pas être prise à la légère.**

**Non**, l'heure n'est pas à la réalisation des activités de maintenance « comme si de rien n'était », mais bien à assurer la continuité du service public en agissant exclusivement sur les opérations indispensables pour garantir la sécurité des matériels et donc des usagers comme des agents de l'exploitation.